

Cette année scolaire est maintenant bien lancée. Nous sommes dans le temps du rodage avec la nécessité de procéder à des ajustements dans l'organisation et la vie de l'établissement. Tout au long des mois, si nécessaire, nous viendrons vous rappeler des points spécifiques de notre nouveau règlement intérieur. Aujourd'hui, nous souhaitons mettre en avant les points suivants :



Point n°2 : Fréquentation et obligations scolaires : *En cas d'absence, prévenir impérativement l'école le plus rapidement possible, en indiquant le motif de cette absence. Si possible avant 9h, vous laissez un message sur le répondeur téléphonique, ou vous adressez un courriel à l'école. Pensez à donner le nom, prénom de l'enfant ainsi que sa classe ou enseignant de référence.*

Point n°3 : Usage des locaux et du matériel : *Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, ainsi que sur les espaces piétonniers aux abords de ce dernier. L'école et son parking sont des lieux d'éducation. Il est demandé aux adultes qui y séjournent, une attitude exemplaire et responsable. Merci donc d'être attentif aux propos tenus, de ne pas fumer et de jeter les déchets dans les poubelles mises à votre disposition.*

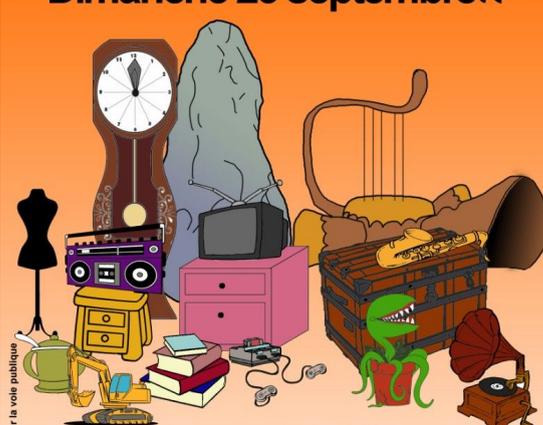
Dans le même ordre d'idée... Même si la voie publique n'est pas de la responsabilité de l'école, des familles ont fait savoir que des voitures se stationnent sur le trottoir de la rue de la Proutière (à l'arrière de l'école), empêchant le passage des piétons et poussettes sur le trottoir... La police municipale est informée de cette situation.

Réunions de parents... Présence plus que souhaitée !

Les réunions de parents sont le moment privilégié pour s'informer des apprentissages à venir, les méthodes employées, des attentes des enseignants vis à vis des familles dans l'accompagnement de la scolarité. Il est important que l'un au moins des deux parents soit présent à cette réunion.



Vide-Grenier
Dimanche 23 septembre 2018



A partir de 09h00
Au Grand Palais de Challans
Place du Champ de Foire

Organisé par  **OGEC** Challans et  **écoles**

OGEC de Challans. Ne pas jeter sur la voie publique

Cette année, les interventions des partenaires seront courtes... ce qui n'empêche pas les familles qui le souhaitent à rejoindre l'APEL, l'OGEC qui ont besoin d'un renouvellement de leurs membres.

Les partenaires, le fonctionnement de l'école seront plus particulièrement présentés le mardi 25 septembre, de 7h30 à 8h30 lors de la soirée des nouvelles familles ! Bien sûr, cette soirée s'adresse aussi à toutes celles et ceux qui s'intéressent au fonctionnement de notre école et qui envisagent de s'y investir. Inscription sur le site de l'école.

Les animations, propositions en cours... Récapitulons !

- Ce week-end : vide-grenier de l'OGEC
- Abonnements des éditeurs (date limite le 25 septembre)
- Adhésions APEL (on compte sur vous !)
- Opération "Brioche" menée par les enfants d'ULIS
- Opération "Jus de pommes" menée par l'APEL